

<http://www.crifrance.com/communique/de-la-circulaire-chatel-a-la>



# De la circulaire Chatel à la complicité de Peillon

- Communiqué -



Date de mise en ligne : mardi 24 décembre 2013

---

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits

réservés

---

**Le Conseil d'Etat vient de se prononcer, suite à la saisine du Défenseur des Droits sur la circulaire Chatel qui interdisait aux mamans voilées d'accompagner les sorties scolaires, en précisant que les mamans accompagnatrices ne sont pas soumises au devoir de neutralité , mais laisse une porte ouverte à l'arbitraire des chefs d'établissement, au nom de la recommandation aux parents de s'abstenir de manifester leur appartenance ou leur croyance religieuse. (il faudrait qu'il nous explique comment une maman musulmane voilée pourrait ne pas manifester son appartenance religieuse !)**

**CRI dénonce le flou entretenu par cette décision qui nous rappelle l'avis du Conseil d'Etat saisi par Monsieur Jospin ex ministre de l'Education en 1989 au sujet du voile à l'école qui s'est conclu par une loi scélérate le 15 Mars 2004, véritable facteur destructif du vivre ensemble et d'encouragement au séparatisme culturel. A l'époque les autorités nous avaient aussi parlé de médiation et de laisser l'appréciation aux chefs d'établissement et nous avons assisté à une progression rampante de l'islamophobie et à un Tsunami éradicateur à l'école et bien au-delà.**

Compte tenu du poids des intégristes laïcs, (pour ne pas dire islamophobes) très actifs au sein de ce gouvernement et dans l'opposition, nous avons toutes les raisons de croire qu'une nouvelle loi est déjà dans les tiroirs et nous devons nous y opposer par tous les moyens (et les prochaines élections sont un moyen parmi d'autres) afin de protéger nos libertés fondamentales et le cadre laïc dévoyé pour imposer une nouvelle religion comme l'affirme le Ministre de l'Education Nationale.

*Fait à Lyon le 23 Décembre 2013*